

**UQÀM**  
**Département de science politique**  
**Automne 2011**

---

<p><b>POL 4411-10</b> <b>Organisations Internationales : L'ONU et ses Institutions</b> <b>Spécialisées</b> <b>Lundi de 14 h à 17 h</b></p>
--

**Mr ANDRE FAYE**

Chargé de Cours

**Département de Science Politique**

UQÀM

**Description du cours**

Pendant longtemps, l'Etat est resté le seul et unique acteur des relations internationales. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'Etat était le seul sujet de Droit international auquel étaient reconnus tous les droits et obligations de sujet de droit international.

L'apparition d'organisations sur la scène internationale est dès lors perçue comme un phénomène relativement récent, phénomène qui prend de l'ampleur après le second conflit mondial. Les organisations internationales se rattachent à un phénomène plus général qui se manifeste par un souci de regroupement.

Si du point de vue historique les premières organisations internationales sont apparues vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, il reste que l'origine du phénomène est plus lointaine. Ainsi devenons nous interroger l'histoire pour expliquer les raisons de l'introduction de ce nouvel acteur qui marque l'émergence du multilatéralisme.

L'idée d'organiser politiquement la société internationale est née des réactions à l'anarchie qui résulte des conflits internationaux et à l'insuffisance de la doctrine d'équilibre.

De nombreux auteurs (Emmanuel Kant 1724-1804, Grotius 1583-1645) rêvaient dès lors d'un gouvernement mondial pour assurer la paix. Ils ont proposé selon des formes différentes la création d'organisations internationales capables de résoudre les conflits et de favoriser la coopération internationale.

La plupart des projets faits à la suite des périodes troublées avaient pour ambition d'intégrer un système unitaire de tous les Etats du monde, système comprenant un certain nombre d'institutions capables de prévenir et résoudre les conflits d'intérêts entre les membres à l'image de la structure étatique.

Les crises et les tensions de la société internationale en démontrant les insuffisances de la coopération interétatique obligent à renforcer le réseau des organisations et à leur conférer la résolution des problèmes complexes.

Les premières organisations internationales vont apparaître comme des mécanismes de coopération institutionnalisés. Elles vont se caractériser par leur permanence, se distinguant ainsi des Conférences diplomatiques. Ce sera le cas des Commissions fluviales (La Commission fluviale du Rhin créée dès 1815 dont l'objectif premier était de faciliter la navigation fluviale et de favoriser les échanges commerciaux entre pays européens. C'est dans le but de promouvoir les échanges, cette fois entre l'Europe et l'Amérique, que sera créée l'Union télégraphique universelle (en 1865) ancêtre de l'actuelle Union internationale des télécommunications ou encore de l'Union Postale Universelle.

La grande vague de création d'organisations internationales date surtout de l'après deuxième guerre mondiale. Un des phénomènes les plus importants qui ont marqué les relations internationales de 1945 à nos jours est la multiplication fulgurante des organisations internationales. Elles sont présentes dans tous les domaines de la vie (politique, économique, Education, Santé, Environnement, Social, Culturel, Sportif,...).

L'importance des organisations n'est plus à démontrer. Cette importance se révèle entre autres par l'attachement de tous les Etats aux organisations. Tous les Etats petits ou grands, faibles ou puissants font partie à la fois de plusieurs organisations internationales.

L'étude des organisations internationales passe d'abord par une définition de ce que l'on entend par organisation. Toutes les organisations internationales présentent des spécificités qui leur sont propres.

Parmi ces organisations, l'Organisation des Nations-Unies est de loin la plus représentative de la Communauté internationale, la plus connue dans le monde et la plus présente dans la vie des Etats de tous les jours.

Mais, jamais une organisation n'a été aussi critiquée que l'ONU, à tort ou à raison. Mais en dépit de leurs échecs et de leurs faiblesses, les Nations-Unies revêtent une importance capitale pour la Communauté internationale. Que serait ce monde sans les Nations-Unies ?

C'est d'ailleurs pourquoi l'ancien Secrétaire Général Kofi Annan disait « *applaudissez nos succès, condamnez nos échecs, mais de grâce, ne laissez pas cette institution indispensable dépérir, s'étioler ou s'éteindre par l'effet de l'indifférence, de l'inattention ou de la trop grande parcimonie des Etats membres* ».

Les Nations-Unies ne sont plus, si elles l'ont été dans le passé, ce « *machin* » dont a parlé le Général de Gaulle au début des années 1960. Elles ont permis à des pays de résoudre des différends, des crises qu'aucune nation, fut-elle la plus puissante, ne pouvait à elle seule régler. Force est de constater alors que son action demeure largement positive et doit être soutenue

D'une manière générale, les sentiments des Etats à l'égard du système des Nations-Unies sont partagés. La relation complexe entre les Etats membres et les Nations-Unies peut être située à trois niveaux. Nous avons dans cette relation une attitude instrumentale et critique, du moins contestataire et la reconnaissance de l'utilité de l'Organisation.

Tous les Etats membres des Nations-Unies, petits ou grands, puissants ou faibles économiquement et/ou politiquement, tentent d'utiliser l'Organisation dans le sens de leurs intérêts nationaux. L'Organisation a été, et elle est encore, utilisée soit pour légitimer une action unilatérale d'une puissance ou d'une coalition pour la sauvegarde d'intérêts nationaux, soit pour soutenir, sans réel pouvoir de décision, une action initiée par un Etat ou un groupe d'Etats. L'ONU est alors un outil, un instrument de la politique étrangère voire intérieure de certains Etats. Les Nations-Unies sont au cœur de la politique extérieure de tous les Etats membres. Même pour certains Etats les Nations-Unies occupent une place importante dans leur politique intérieure.

La reconnaissance de l'utilité des Nations-Unies se traduit de diverses manières. Nous pouvons citer, entre autres, le recours à l'organisation pour le règlement de nombreux différends, la participation de tous les Etats (qu'ils soient ennemis ou non) à ses travaux, sa reconnaissance par la majorité des Etats comme étant l'instance légitime de régulation des questions internationales. Les Nations-Unies sont ainsi un véritable baromètre des relations internationales.

Le fait d'être un lieu où puissent s'harmoniser des points de vue souvent divergents et un endroit où des Etats antagonistes acceptent de se retrouver pour discuter constitue également un autre aspect de l'utilité de l'Organisation. Les Nations-Unies sont alors une indispensable machine de diplomatie multilatérale. La session de l'Assemblée générale (qui se tient chaque année le troisième mardi de septembre) est sans aucun doute le plus grand rendez-vous diplomatique de la planète.

Tous les Etats membres critiquent l'action de l'organisation en particulier les Pays du Sud. Ces critiques portent essentiellement sur l'attitude « *deux poids deux mesures* » de l'Organisation dans le traitement des questions internationales. Par exemple, l'immobilisme et les hésitations des Nations-Unies face à certaines crises sont fortement critiqués.

## **Intérêts du cours**

Ce cours revêt un triple intérêt.

1- Il permet tout d'abord d'avoir une vue d'ensemble d'une organisation qui est en prise directe avec les événements des six dernières décennies, ainsi qu'avec les règles, notamment de droit et les principes qui en rythment le déroulement.

Tout ce qui se rapporte aux Relations internationales aboutit d'une manière ou d'une autre aux Nations-Unies, y compris lorsque ces dernières paraissent avoir été ignorées, dans un premier temps au moins, par les acteurs étatiques. Il est ainsi q du sujet qui est au centre de l'actualité internationale, à savoir la lutte contre le terrorisme. En effet si les Etats-Unis ont voulu cantonner l'ONU dans un rôle de légitimation de la riposte militaire qu'ils ont mise en œuvre en Afghanistan, ils se sont accordés par la suite sur la nécessité de confier à l'organisation la mission d'organiser la lutte contre le terrorisme.

Ceci pour dire que l'ONU a beau être décriée, critiquée pour ses multiples ratés dans le domaine du maintien de la paix, elle demeure l'ultime recours lorsque la tension est à son paroxysme, ou lorsque les risques d'impasse politique et diplomatique sont bien réels (par exemple lors de la guerre au Kosovo en 1999).

2- Le deuxième intérêt est un pléonasme : L'ONU est au cœur des Relations internationales. Elle est non seulement l'Institution autour de laquelle s'organisent de plus en plus les relations interétatiques (le débat général de l'Assemblée générale donne souvent le ton de la diplomatie mondiale), mais elle est aussi l'organisation dans laquelle les peuples continuent de placer leurs grands espoirs. L'ONU occupe une place éminente dans l'esprit des responsables politiques, comme en témoignent plusieurs facteurs : la perpétuation, voire la consolidation de son caractère universel (192 Etats en sont aujourd'hui membres) : jamais dans l'histoire de l'ONU, un Etat n'a senti le besoin, comme l'y autorise la Charte de se retirer de l'organisation et à

l'inverse, l'exclusion de l'ONU, comme sanction prononcée à l'encontre d'un Etat membre n'est jamais intervenue formellement.

Ces mêmes Nations-Unies figurent aussi au centre des préoccupations des opinions nationales : ces dernières paraissent aussi bien s'identifier à son action (dans le domaine du maintien de la paix, ou celui de la coopération internationale) que de la stimuler. Il suffit pour cela de relever le rôle joué par les opinions nationales (à travers les ONG) dans les Conférences Mondiales initiées par les Nations-Unies.

Les buts et les principes de l'organisation demeurent encore les références suprêmes qu'elles étaient, au lendemain de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale : la portée, l'actualité et la solidité de l'acte fondateur de 1945 sont unanimement reconnues. Plus d'un demi-siècle après sa création, la foi dans les idéaux de l'on est constamment rappelée par les acteurs internationaux. La paix, le progrès social, la coopération internationale, le respect des droits de l'Homme (autant les buts assignés à l'ONU) demeurent les maîtres mots des relations internationales.

**3-**Enfin le dernier intérêt de ce cours est que l'analyse de ce thème montre que ce sentiment de confiance dans l'ONU ne saurait occulter l'espèce de défiance qui existe de plus en plus à l'égard de l'organisation mondiale. En cette période où l'incertitude le dispute à l'angoisse, où les facteurs de déstabilisation sont multiples que pernicieux, le doute s'installe souvent sur la capacité des Nations-Unies à jeter les fondements d'une nouvelle société internationale.

Soixante ans après sa création, bien des questions subsistent sur la capacité de l'ONU à assumer ses missions fondamentales, à répondre aux attentes placées en elle.

Le rôle de spectateur qui lui est attribué dans certaines crises ( en particulier le conflit israélo-palestinien), ses difficultés à trouver des solutions qui engagent son bon fonctionnement, la lourdeur de sa bureaucratie ainsi que

les obstacles à sa réforme, donnent l'image négative auprès des opinions internationales.

L'ONU ne saurait relever les défis qui se posent à elle si elle ne se dote pas des moyens structurels et financiers mieux adaptés à ses missions principales. En effet le maintien de la paix, quelles que soient l'intérêt et l'utilité des opérations que l'ONU déploie à travers le monde, ne peut avoir qu'un effet accessoire si l'on ne s'attaque pas à ce qui constitue le terreau de la guerre. Là où la misère s'installe, là où les frustrations et les exclusions s'accumulent, le risque est grand de voir surgir la haine dont se nourrissent les conflits.

C'est donc pour dire que l'analyse de ce thème ne sera pas uniquement structurelle. En d'autres termes, il ne s'agira pas seulement d'analyser l'organigramme, les structures de l'ONU et de ses institutions spécialisées, mais l'accent sera mis davantage sur l'évolution dynamique même de l'organisation à travers ses activités, programmes,....

### **Objectifs du cours**

Ce cours a pour objectif général de familiariser les étudiant(e)s avec les différentes catégories d'organisations internationales, leur composition, mode de fonctionnement et activités, les défis auxquels elles sont confrontées ainsi que le droit qui leur est applicable.

Quant à ses objectifs spécifiques, il s'agit :

- De permettre à l'étudiant(e) de comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement du système des Nations-Unies,
- De connaître les spécificités du système des Nations-Unies par rapport aux autres organisations (continentales, régionales) présentes sur la scène internationale et de mieux situer la place et le rôle de l'Organisation mondiale dans les relations internationales contemporaines,

- Et enfin d'introduire les étudiants aux concepts, aux problématiques et aux débats théoriques dans la discipline des relations internationales (RI) sur les organisations internationales.

Le cours couvre ainsi un large éventail de connaissances théoriques et historiques qui pourront offrir aux étudiants les outils intellectuels nécessaires afin d'interpréter et d'appréhender l'environnement international.

A l'issue de ce cours, les étudiants doivent être en mesure de comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement du système des Nations-Unies, de connaître ses spécificités par rapport aux autres organisations (continentales, régionales) présentes sur la scène internationale et enfin de pouvoir mieux situer la place et le rôle du système des Nations-Unies dans les relations internationales contemporaines.

### **Méthodologie d'enseignement**

L'enseignement de ce cours est essentiellement magistral. Toutefois, la discussion en classe sous forme de petits débats et de questions sur les enjeux actuels sera largement encouragée et soutenue.

### **Mode(s) et critères généraux d'évaluation**

#### **1- Un examen à la mi-session comptant pour 30% de la note finale.**

Cet examen couvrira la matière vue en classe et les lectures recommandées. Il se déroulera en salle de cours. Il s'agira de répondre à un certain nombre de questions par de courts essais.

**NB:** Seront autorisés le jour de l'examen intra les documents suivants :  
Recueil et Notes de cours.

**Date le 31 octobre 2011.**

#### **2- Un Travail de recherche comptant pour 35% de la note finale.**

Ce travail de recherche a pour objectif principal de permettre aux étudiants de se familiariser avec les activités et le fonctionnement des organisations



internationales mais surtout de pouvoir faire une analyse critique d'une problématique relative à la vie des organisations internationales.

Ce travail de recherche pourra porter sur l'un des sujets suivants :

- 1- La crise humanitaire en Afrique de l'Est.
- 2- L'instrumentalisation de l'ONU par les grandes puissances.
- 3- L'ONU et la crise en Côte d'Ivoire.
- 4- La réforme du Conseil de sécurité.
- 5- Quel avenir pour l'OTAN ?
- 6- L'ONU et la question palestinienne.
- 7- L'ONU et la crise en République Démocratique au Congo.
- 8- L'ONU et les révoltes du monde arabe.
- 9- L'ONU et la lutte contre le terrorisme.
- 10- L'Union Africaine et la crise libyenne.
- 11- La participation canadienne aux OMP.
- 12- Quelle aide publique au développement pour les pays du Sud ?
- 13- La question de la non-prolifération nucléaire au regard du dossier iranien et nord-coréen.

Vous pouvez aussi choisir un sujet qui vous intéresse particulièrement, en autant qu'il soit pertinent par rapport au cours. Dans ce cas, il faudra mon approbation. Bien entendu, je reste disponible pour vous encadrer et vous prodiguer des orientations pratiques quant au choix de votre sujet et pour la rédaction de votre travail. Il peut s'agir d'un travail de réflexion théorique, historique, d'une évaluation d'une Organisation Internationale particulière, ou bien un travail qui traite de la coopération internationale sur une thématique donnée.

Je reste disponible pour des conseils et des orientations pratiques pour votre travail de recherche. Un(e) auxiliaire sera également disponible pour vous aider dans la méthodologie de votre travail de recherche.

Vous pouvez consulter les documents ayant trait au sujet choisi, ceux des Nations Unies ou d'autres organisations internationales, ainsi que les journaux et revues réservés à cet effet.

**Remise du travail de recherche le 28 novembre 2011.**

**3- Un examen à la fin de la session valant 35% de la note finale.**

**Date : 19 Décembre 2011.**

L'examen portera sur une liste de questions auxquelles il faudra répondre de façon précise et complète.

Il sera tenu compte lors de la correction de l'expression écrite, de la qualité de l'écriture qu'il s'agisse de grammaire, d'orthographe ou de vocabulaire.

Sont autorisés lors de l'examen, les notes de cours et le recueil de textes.

### **Matériel didactique**

- Matériel obligatoire
- **Le recueil de textes** disponible à la COOP. Il est indispensable que les étudiants fassent les lectures recommandées afin de faciliter la compréhension de la matière.
  - Matériel fortement recommandé pour des lectures complémentaires disponible à la Bibliothèque
- **Les Organisations internationales**, Manuel Diez Valesco Vallejo, Collections Droit international, Editions Economica, Paris, 1999.
- **La Charte des Nations-Unies** : Commentaire article par article, (*sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet*) ; 3<sup>ème</sup> Edition, Paris, Economica.

**NB** : Ouvrages disponibles à la bibliothèque de la Faculté

## **Cours 1 : 12 Septembre 2011**

### **Lectures recommandées**

- Voir dans le Recueil les documents portant sur la notion d'organisations internationales :

- 1- Qu'est-ce qu'une Organisation internationale
- 2- Les organisations internationales : Généralités.
- 3- Les ONG et les Sociétés multinationales.

## **Première partie : La notion d'Organisation Internationale**

### **Chapitre I : Définition et classification des organisations internationales**

#### **Section I : La définition de l'Organisation internationale**

##### **§ 1. Une association volontaire d'Etats.**

- Distinction avec d'autres types d'organisations :

- 1) Organisations non gouvernementales (ONG)
  - a. Les principaux critères définissant une ONG.
  - b. Les différentes catégories d'ONG
- 2) Les Sociétés multinationales ou transnationales.
  - 1) Les caractéristiques.
  - 2) Diversité des STN.
    - a) Histoire des OI.
      - 1) Les premières OI.
      - 2) Multiplication des OI à partir de 1945.

## **§ 2. L'initiative et les raisons de la création de l'organisation internationale**

- a) L'initiative de la création de l'OI.
- b) Qu'est-ce qui pousse les Etats à se rassembler au sein d'OI ?

## **Section II : La classification des organisations Internationales.**

§ 1. La classification selon le critère géographique.

§ 2. La classification selon l'étendue matérielle des compétences.

§ 3. La classification selon la nature des compétences.

§ 4. La distinction avec d'autres types d'organisations : les ONG, les sociétés transnationales.

## **Chapitre II : Le processus de création et la participation à la vie l'organisation internationale.**

### **Section I : Le processus de création de l'organisation internationale.**

#### **§ 1. L'acte créant l'organisation internationale :le traité international.**

##### ***1- Elaboration***

- ⇒ La négociation
- ⇒ L'adoption

##### ***2- La question des réserves***

- a) La possibilité d'émettre des réserves
  - ⇒ l'exclusion de toute réserve
  - ⇒ L'exclusion des réserves pour certaines dispositions
  - ⇒ Le silence de l'Acte quant aux réserves.
- b) L'acceptation des réserves
- c) Les effets des réserves

## **§ 2. Interprétation de l'acte constitutif de l'organisation.**

Deux possibilités d'interprétation:

- 1) Situation générale : l'auto-interprétation
- 2) La pratique : interprétation évolutive

## **§ 3- Les Amendements de l'acte constitutif**

- a) La notion d'amendement
- b) La procédure d'amendement
  - a- Quand l'acte constitutif ne prévoit rien
  - b- Quand l'Acte constitutif prévoit une procédure

## **§ 4- La hiérarchie des normes.**

## **Section II. Participation aux OIG**

### **§ 1. Admission**

- 1) Distinction de base
  - a) Les membres originaires.
  - b) Les autres membres :
- 2) Conditions d'admission
- 3) La succession d'Etats
  - A. *Le sort de l'Etat prédécesseur*
  - B. *Sort de l'Etat successeur*

### **§ 2. Qui peut être membre d'une OI ?**

- 1) Les Etats
- 2) Les OI

Comment une OI peut-elle adhérer à une OI ?

- 3) Les entités fédérées
- 4) Cas particulier : le Conseil des Nations Unies pour la Namibie

### **§ 3. Représentation dans les OIG**

1. Quantité des représentants
2. Qualité des représentants

### C. Représentation des entités fédérées

Que peut faire un Etat fédéral lorsqu'il fait partie d'une OI qui s'occupe de matières qui ne relèvent plus de la compétence de l'Etat fédéral mais qui n'accepte pas les entités fédérées comme membres à part entière ?

### D. Vérification des pouvoirs des représentants.

## Section III : Fin de la qualité de membre

### § 1. Le retrait

#### 1) Les conditions du retrait

- a. *L'acte constitutif prévoit une possibilité de retrait*
- b. *L'acte constitutif ne prévoit pas de possibilité de retrait*

#### 2) Les conséquences du retrait

##### 1) Quant aux obligations liées à la qualité de membre

##### 2) *Quant aux actes de l'OI*

#### 2- Réadmission

### § 2. L'exclusion

#### 1) Les conditions

#### 2) Conséquences de l'exclusion

### § 3. La suspension

#### a. Les possibilités :

a- Soit l'acte constitutif de l'OI prévoit une possibilité de suspension dans certaines situations :

b- Soit l'acte constitutif de l'OI ne prévoit pas de possibilité de suspension mais, quand le besoin s'en fait sentir, il est modifié pour permettre une suspension

c- Soit l'acte constitutif de l'OI ne prévoit pas de possibilité de suspension et n'est pas modifié :

## **Cours 2 : 19 Septembre 2011**

### **Lectures recommandées.**

Voir dans le Recueil les Documents portant sur la nature juridique de l'Organisation internationale :

- 1- Le statut juridique de l'Organisation internationale.
- 2- Avis consultatif du 11 avril 1949 (Réparation des dommages subis au service des Nations-Unies).

## **Chapitre III : La personnalité juridique et les privilèges et immunités des Organisation Internationales**

### **Section I : La personnalité juridique des Organisations Internationales**

Les caractéristiques générales permettant de reconnaître à une organisation internationale la personnalité juridique.

- 1) Une association permanente d'États, ayant des buts licites et dotée de Différents organes;
- 2- La distinction entre l'organisation et ses États membres;
  - 2) L'existence de compétences juridiques pouvant être exercées au plan international et pas seulement au sein des systèmes nationaux d'un ou plusieurs États.
- 3) Définition de la personnalité juridique internationale de l'OI.

### **§ 1. L'origine problématique de la personnalité juridique internationale de l'organisation internationale : Avis consultatif du 11 avril 1949.**

⇒ Une construction purement jurisprudentielle.

- 1- Les termes du problème.
- 2- La réponse de la jurisprudence.
- 3- Une personnalité distincte de la personnalité juridique interne

## § 2. La nature de la personnalité juridique de l'OI.

- ⇒ La personnalité juridique internationale
- ⇒ La personnalité juridique de droit interne.

## § 3 – L'Opposabilité de la personnalité juridique

A- Sur le plan du Droit international

B- Au niveau du Droit interne

## Section II : Les Conséquences de la personnalité juridique de l'OI : Les privilèges et immunités.

### § 1. Fondements juridiques des privilèges et immunités de l'organisation internationale

- ⇒ Les textes constitutifs (conventionnels)
- ⇒ La coutume

### § 1. Privilèges et immunités des OI

#### 1- Raison d'être

- a. Privilèges
- b. Immunités

#### 2- Les différentes sources

- ⇒ - L'acte constitutif de l'OI
- ⇒ - Les conventions spécialisées
- ⇒ - Les accords de siège
- ⇒ - Le droit interne des Etats

#### 3- Le contenu : qui bénéficie des privilèges et immunités et sur quoi portent-ils?

a- Qui en bénéficie ?

b- Sur quoi portent-ils ?

- ⇒ - Une immunité absolue de juridiction et d'exécution

#### 4 - Portée

- a. Les OI sont soumises au droit interne



- b. L'immunité ne concerne que les juridictions nationales
- c. L'immunité peut être écartée si elle empêche toute voie de recours
- d- Les textes prévoyant l'immunité peuvent prévoir des exceptions.
- e. L'OI peut renoncer à son immunité
- f. L'immunité n'empêche pas les OI d'agir en tant que demanderesse

5- Inviolabilité des locaux

6- Privilèges fiscaux

7- Non-application du régime de sécurité sociale

8- Droit d'utiliser des valises diplomatiques

## **§ 2. Privilèges et immunités des fonctionnaires et agents des OI**

a- La raison d'être

b- Les sources

1. L'acte constitutif

2. Les conventions spécialisées sur les privilèges et immunités

3. Les accords de siège

a- Personnes concernées

b- Portée

La portée des privilèges et immunités dépend de :

*1- L'OI*

*2- La nature des fonctions de l'agent*

*3- Les actes accomplis*

⇒ - Levée de l'immunité

f- Attitude des Etats par rapport à l'immunité

g- Objet des privilèges et immunités

Les privilèges et immunités sont : de juridiction et d'exécution, fiscaux (mais on a souvent une fiscalité interne à l'OI), militaires (exemption du service militaire), administratifs (par ex. diminution des tracasseries dues à l'expatriation).

### **§ 3. Privilèges et immunités des Etats membres et de leurs représentants**

- a- Problématique générale
- b- Régime des privilèges et immunités

### **Section III : Les règles élaborées par l'OI**

#### **§ 1. Le droit élaboré unilatéralement par l'organisation : le droit dérivé**

#### **§ 2. Les accords conclus avec l'organisation**

#### **§3: Les sanctions en cas d'inobservation des règles de l'OI.**

- a- Sanctions centralisées
- b- Sanctions décentralisées
  - ⇒ Les mesures non armées
  - ⇒ Les mesures armées

### **Section IV : Les modes d'adoption des décisions au sein des organisations internationales.**

#### **§ 1. Les systèmes unanimitaires.**

- a- l'unanimité relative ou généralisée
- b- L'unanimité concertée ou l'institution u droit de veto

#### **§ 2. Les systèmes majoritaires.**

#### **§ 3. Le système de consensus**

- a- Définition
- b- Les conséquences

### **Section V : La responsabilité internationale de l'organisation**

§ 1. Un droit à réparation du préjudice subi au profit de l'organisation internationale.

§ 2. Une obligation de réparation d'un préjudice subi à la charge de l'organisation

## **Cours 3 : 26 septembre 2011**

### **Lectures recommandées**

Manuel Diez de Velasco Vallejo, Les organisations internationales, Paris : Economica, 1999 p. 74-121.

## **Chapitre IV : Structure et les ressources de l'organisation**

### **Section I : Les organes de l'organisation**

#### **§ 1. La classification des organes.**

##### **1. La classification fondée sur l'origine et la composition des organes**

*\* Selon l'origine des organes on peut retenir deux catégories d'organes*

- ⇒ Les organes principaux
- ⇒ Les organes subsidiaires

*\* Suivant la composition des organes*

- ⇒ - Les organes interétatiques
- ⇒ - Les organes intégrés

##### **b- Classification fondée sur l'extension et les fonctions des organes**

*\* Selon l'extension*

- ⇒ - Les organes pléniers
- ⇒ - Les organes restreints

*\*Selon leur fonction*

- ⇒ - Les organes politiques.
- ⇒ - Les organes administratifs.
- ⇒ - Les organes juridictionnels.

#### **§ 2. Le fonctionnement des organes de l'organisation**

a- La spécificité de la nature juridique de la constitution de l'organisation

b- Les règles élaborées par l'organisation internationale

### **§ 3 : Les règles applicables à l'OI.**

## **Section II : Les ressources de l'organisation**

### **§ 1. Le personnel de l'organisation**

a- Les fonctionnaires internationaux

b- Les agents contractuels

c- Les fonctionnaires détachés des Etats membres

### **§ 2. L'autonomie financière de l'organisation.**

a- Les contributions obligatoires.

b- Les contributions volontaires.

## **Chapitre V : Compétences et pouvoirs de l'organisation internationale.**

### **Section I : Les compétences de l'organisation internationale**

#### **§ 1. Les compétences fonctionnelles**

1- Les compétences normatives de l'OI

2- Les compétences de l'organisation liées à un territoire.

#### **§ 2. Les compétences implicites**

### **Section II : Les pouvoirs de l'organisation internationale**

§ 1. Le pouvoir normatif ou de réglementation

§ 2. Le pouvoir répressif

§ 3. Le pouvoir de sanction

§ 4. Le pouvoir juridictionnel

## **Cours 4 : 3 Octobre 2011**

### **Lectures recommandées**

**Voir dans le Recueil le Document portant sur :**

⇒ De la SDN à l'ONU.

**Lire dans :**

⇒ - Manuel Diez de Velasco Vallejo, Chapitre VIII : l'organisation des Nations-Unies et Chapitre IX : Les buts et les principes des Nations-Unies, dans Manuel Diez de Velasco Vallejo Les Organisations internationales, Paris : Economica, 1999, p. 127-169.

## **Deuxième partie : L'Organisation des Nations-Unies**

### **Chapitre introductif : La création de l'ONU**

#### **Section 1 : Les fondements de l'ONU**

##### **§ 1 : La création de l'ONU**

- a) *La Charte de l'Atlantique*
- b) *La Déclaration des Nations unies*
- c) *Les Déclarations de Moscou et de Téhéran*
- d) *Les Conférences de Dumbarton Oaks et de Yalta*
- e) *La Conférence de San Francisco et La Charte des Nations Unies*
  - 1) *Les Participants*
  - 2) *Les Divergences et controverses*
  - 3) *La question des Organisations régionales*
  - 4) *La Révision des traités*

- 5) *Le Régime de tutelle*
- 6) *La Cour internationale de justice.*
- 7) *La question du Droit de veto*
- 8) *L'adoption de la Charte à l'unanimité*
- 9) *La Ratification de la Charte*
- 10) *Le Siège de l'organisation*

## **§ 2 : La Charte des Nations-Unies**

- ⇒ Sa nature juridique
- ⇒ Sa portée

## **§ 3 : Les buts et les principes de l'ONU**

### **a) Les buts de l'ONU**

### **b) Les principes de l'ONU**

1- *Le principe de non recours à la force*

2- Les principes de règlement pacifique des différends (ou les principes basés sur l'idée d'une société internationale pacifique).

3- Le principe de non intervention

- ⇒ La licéité problématique de certaines formes d'intervention

4- Les principes basés sur l'idée d'une société d'Etats souverains

- ⇒ - La souveraine interne
- ⇒ - La souveraineté internationale

5) Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

## **Section II : La composition de l'ONU**

### **§1 : Les membres originaires**

### **§2 : Les membres admis**

### **§3 : Les membres partiels**

### **§4 : La sortie de l'organisation : la perte de la qualité de membre**

- a- Le retrait ou la sortie volontaire
- b- La sortie forcée de l'ONU
- c- La suspension
- d- L'exclusion de l'ONU.

### **Section III : Le financement de l'ONU**

§1 : Les contributions obligatoires.

§2 : Les contributions volontaires

# **Titre I : Les organes principaux des Nations-Unies**

## **Lectures recommandées**

**Voir dans le recueil les documents portant sur l'ONU :**

- 1- Organes des Nations-Unies
- 2- Document d'information sur le Système des Nations-Unies.

**Lire dans :**

- 1- Manuel Diez de Velasco Vallejo « Les organes des Nations Unies » dans Manuel Diez de Velasco Vallejo, "Les Organisations internationales", Paris : Economica, 1999, p. 193-211.

## **Chapitre I : L'Assemblée Générale**

### **Section I : La Composition et le Fonctionnement**

#### **§1 : La composition**

#### **§2 : Le Fonctionnement**

#### **§3 : Les commissions de l'Assemblée Générale**

Il s'agit des commissions suivantes :

- a) La première commission traite des questions de désarmement et de sécurité internationale
- b) La deuxième commission : traite des questions économiques et financières
- c) La troisième commission : traite des questions sociales, humanitaires et culturelles
- d) La quatrième commission : traite des questions politiques spéciales et de la décolonisation
- e) La cinquième commission traite des questions administratives et budgétaires



f) La sixième commission traite des questions juridiques.

#### **§4 : Le bureau et la Présidence de l'Assemblée générale.**

##### **Section II : Fonctions et pouvoirs**

§1 : Les Fonctions et pouvoirs.

§2 : La portée des résolutions

##### **Section III : Modes de scrutin et langues de travail**

§1 : Les modes de scrutin

§2 : Les langues de travail

##### **Section IV : L'Assemblée Générale de l'ONU à l'épreuve de la suprématie du Conseil de sécurité.**

§1 : «L'âge d'or» de l'Assemblée générale

§2 : Le lent effacement de l'Assemblée générale

##### **Section V : les organes subsidiaires de l'Assemblée générale**

§1 : La commission du désarmement

§2 : La commission du droit international

§3 : La conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

§4 : Le comité spécial des opérations de maintien de la paix

§5 : Le comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

§6 : Le comité des contributions

§7 : Le Tribunal administratif

## **Cours 5 : 17 Octobre 2011**

### **Lectures recommandées.**

**Voir dans le recueil les documents portant sur la réforme de l'ONU :**

- 1- La réforme de l'ONU : une exigence de nos jours.
- 2- Soixante après : La réforme du Conseil de Sécurité des Nations-Unies est-elle possible?
- 3- La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU : Obsédante et impossible.
- 4- Les Etats-Unis et la réforme de l'ONU : Idéalisme et Réalisme.

## **Chapitre II : Le Secrétariat général**

### **Section I : La composition**

#### **§1 : Le secrétaire Général**

A- Nomination

B- Rôle du SG

#### **§2 : Le personnel du secrétariat**

### **Section II : L'organigramme du Secrétariat**

#### **§1 : Les différents départements et bureaux**

- a- Le Département des opérations de maintien de la paix
- b- Le Département des affaires politiques
- c- Le Département des affaires économiques et sociales

#### **§2 : Les bureaux régionaux**

- a- Office des Nations unies contre la drogue et le crime
- b- Office des Nations unies à Genève
- c- Office des Nations unies à Vienne
- d- Office des Nations unies à Nairobi
- e- Organisation Européenne des Droits de l'Homme Strasbourg - France

**Section III : La place du Secrétariat dans le dispositif institutionnel et l'évolution de la fonction de Secrétaire général de l'ONU**

§1 : La place du Secrétariat dans le dispositif institutionnel

§2 : L'évolution de la fonction de Secrétaire général de l'ONU

**Voir site internet :**

[www.un.org/french/docs/sc](http://www.un.org/french/docs/sc)  
[www.un.org/french/documents/index.html](http://www.un.org/french/documents/index.html)

**Voir dans le recueil le document portant sur :**

- Les Etats-Unis et les Nations-Unis.

**NB** : Résumer l'organisation et les fonctions du CS

**Chapitre III : Le Conseil de sécurité**

**Section I : La Composition (article 23 de la Charte)**

§1 : Les membres permanents

§2 : Les membres non permanents

**Section II : Le fonctionnement du Conseil de sécurité.**

§1 : Les sessions

§2 : La procédure d'adoption des résolutions

§3 : Le droit de veto

§4 : La portée des résolutions du Conseil de sécurité

**Section II : Les fonctions et pouvoirs**

§1 : Les fonctions

§2 : Les pouvoirs

**Section III : Les organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

§1 : Le Comité pour l'admission de nouveaux membres

§2 : Le Comité d'Etat-major

§3 : Le Comité des sanctions

§4 : Le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

§5 : Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda

**Section IV : La question de la réforme**

§1 : La nécessité d'une réforme

§2 : Les propositions pour une amélioration du fonctionnement du CS.

§3 : Les obstacles à la réforme du CS.

## **Cours 6 : 31 Octobre 2011**

### **Lectures recommandées**

**Voir dans le recueil le document portant sur l'action de l'ONU en faveur du développement économique et social :**

1- Développement économique et social

2- Les objectifs du millénaire pour le développement

3- Les objectifs du millénaire pour le développement : un bilan critique 10 ans après leur adoption.

**Voir les sites internet :**

[www.icj-cij.org/homepage/index](http://www.icj-cij.org/homepage/index) (CIJ)

[www.un.org/fr/ecosoc/](http://www.un.org/fr/ecosoc/)

## **Chapitre IV : Le Conseil Economique et Social**

### **Section I : Composition et rôle**

§1 : La composition

§2: Les fonctions et pouvoirs

### **Section II : Structure et fonctionnement**

§1 : Les sessions

§2 : Les commissions techniques

### **Section III : Les organes subsidiaires du Conseil Economique et Social**

§1 : Dans le domaine économique et social

§2 : Dans le domaine des Droits de la Personne

§3 : Les Commissions régionales

## **Chapitre V : La Cour Internationale de Justice (CIJ)**

### **Section I : l'organisation**

§1 : La composition

§2 : Le fonctionnement de la Cour

### **Section II : Les Compétences**

§1 : La compétence contentieuse

§2 : La compétence consultative

§3 : La procédure d'adoption des décisions

§4 : La portée des décisions

### **Section III : Les limites à l'action de la CIJ**

§1 : Le confinement aux conflits limités et « marginaux »

§2 : La concurrence d'autres modes de règlement de différends

## **Chapitre VI : Le Conseil de Tutelle**

### **Section I : Composition et rôle**

§1 : La composition

§2 : Le rôle

### **Section II : La « disgrâce actuelle » du Conseil**

§1 : La situation actuelle du Conseil

§2 : De la nécessité de réformer le Conseil de tutelle

## **Cours 7 : 7 Novembre 2011**

### **Lectures recommandées**

**Voir dans le recueil les documents portant sur la sécurité collective et le maintien de la paix :**

- 1- La sécurité collective.
- 2- L'ONU et la sécurité à l'échelle planétaire.
- 3- L'ONU et la paix internationale depuis 1945
- 4- Questions réponses sur les OMP des Nations-Unies.
- 5- Les opérations de maintien de la paix.
- 6- L'ONU et le maintien de la paix en Afrique.
- 7- La contribution canadienne aux OMP

## **Chapitre VII : L'ONU et le maintien de la paix**

### **Section I : Le mécanisme de sécurité collective**

§1 : Le Chapitre VII de la Charte

§2 : Le chapitre VIII de la Charte

### **Section II : Les opérations de Maintien de la paix**

§1 : La classification des opérations de Maintien de la paix

§2 : L'évolution des opérations de Maintien de la paix

## **Cours 8 : 14 Novembre 2011**

### **Lectures recommandées**

**Voir dans le recueil les documents portant sur l'ONU et l'Assistance humanitaire :**

- 1- Les Nations-Unies et l'action humanitaire.
- 2- La gestion de l'action humanitaire en Afrique. Un défi permanent.

## **Troisième Partie : Les Institutions spécialisées du système des Nations-Unies**

### **Chapitre I : L'organisation des Nations-Unies pour la Science, la Culture et l'Éducation (Unesco)**

#### **Section I : Les prémices de l'organisation**

§1 : Les origines

§2 : Les nouveaux champs d'action

#### **Section II : La structure**

§1 : La Conférence générale

§2 : Le conseil exécutif

§3 : Le Secrétariat

#### **Section III : Les domaines de compétences**

##### **§1 : L'éducation : une priorité**

- ⇒ L'alphabétisation
- ⇒ Les écoles associées
- ⇒ De multiples actions pédagogiques

##### **§2 : La Science**

- ⇒ Science et environnement



⇒ Sciences sociales et humanitaires

**§3 : La Culture**

## **Chapitre II : L'organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO)**

**Section I : Objectifs et activités.**

**§1 : Les objectifs**

**§2 : Les activités**

1- L'assistance technique

2- Un rôle d'information, de réflexion et de sensibilisation

**Section II : Le fonctionnement**

**§1 : Les Etats membres**

**§2 : Les principaux organes**

1- La Conférence

2- Le Conseil

3- La direction

## **Cours 9 : 21 Novembre 2011**

### **Lectures recommandées**

Manuel Diez De Velasco Vallejo, Les organisations internationales, Collection Droit international, Editions Economica, Paris, 1999, pp. 349-364.

**NB :** Voir le site et faire un résumé de l'actualité des activités de l'OMS

- <http://www.who.int/fr/> (OMS)

### **Recueil : Document portant sur :**

- Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement de la santé.

## **Chapitre III : L'Organisation mondiale de la santé (Oms)**

### **Section I : la création de l'Organisation**

§1 : Les origines

§2 : La devise de l'OMS : «la santé pour tous»

### **Section II : L'organigramme : Une organisation décentralisée**

#### **§1 : Les organes centraux**

1- Une Assemblée mondiale de la santé

2- Le Conseil

3- Le Secrétariat

#### **§2 : Les organisations régionales**

1- Le Comité régional

2- Le Bureau régional

### **Section III : Les grands domaines d'action de l'OMS**

§1 : Harmonisation et codification

§2 : Assistance aux pays les moins avancés

§3 : La recherche

**NB** : Faire une recherche sur le travail des enfants.

## **Chapitre IV : L'Organisation internationale du travail (OIT)**

### **Section I : Les Origines de l'OIT**

§1 : Etapes préliminaires

§2 : La naissance de l'OIT

### **Section II : La structure de l'OIT**

§1 : La représentation tripartite

§2 : Les organes principaux

1- La Conférence internationale du travail

2- Le Conseil d'administration

3- Le Bureau international du travail

### **Section III : Les activités de l'organisation**

§1 : L'élaboration de normes internationales du travail

§2 : Les domaines couverts par l'action de l'organisation

1- Les questions sociales d'ordre général

2- Les questions propres à certaines catégories professionnelles ou à des groupes vulnérables

§3 : Le contrôle de l'application des normes

§4 : La coopération technique

## **Cours 10 : 28 Novembre 2011**

### **Lectures recommandées**

**NB** : Voir les sites et faire un résumé de leurs activités

- <http://www.iaea.org/> **(AIEA)**
- <http://www.unido.org/> **(ONUDI)**
- <http://www.imo.org/> **(OMI)**

**NB** : Travail de recherche sur la lutte contre le terrorisme

## **CHAPITRE V : l'Agence internationale de l'Energie Atomique (AIEA).**

### **Section I : Fonctions et objectifs**

§1 : Objectifs

§2 : Fonctions

### **Section II : Les organes de l'AIEA**

§1 : Le Secrétariat

§2 : La Conférence générale de l'AIEA

§3: Le Conseil des Gouverneurs

### **Section III : L'AIEA face à certaines crises**

§1 : Le cas de l'Irak

§2 : Le cas de l'Iran

§3 : Le cas du Japon

## **CHAPITRE VI : Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel**

### **Section I : Buts et activités**

§1 : Les objectifs

§2 : Les activités

### **Section II : Administration**

§1 : La Conférence générale

§2 : Le Conseil du développement

§3 : Le Comité des programmes et des budgets

## **CHAPITRE VII : Organisation Maritime Internationale**

### **Section I : buts et activités**

§1 : Buts

§2 : Activités

### **Section II : Structure**

§1 : L'Assemblée

§2 : Le conseil

§3 : Le Secrétariat

§4 : Les comités

## **Cours 11 : 5 Décembre 2011**

### **Lectures recommandées**

**NB** : Voir les sites et faire un résumé de leurs principaux objectifs et activités

- <http://www.wipo.int/> (OMPI)
- <http://www.icao.int/fr/> (OACI)
- <http://www.upu.int/fr> (UPU)

## **CHAPITRE VIII : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**

### **Section I : les objectifs et activités**

§1 : Les objectifs

§2 : Les activités

### **Section II : organisation et fonctionnement**

§1 : Les Etats membres

§2 : Une structure originale et complexe

1- L'Assemblée générale

2- Le Comité de coordination

3- Le Bureau international

## **Chapitre IX : L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)**

## **Section I : Buts et activités de l'organisation**

§1: Les buts

§2: Les activités

## **Section II : La structure de l'organisation**

§1 : L'Assemblée de l'organisation

§2 : Le Conseil

§3 : Le Secrétariat

# **Chapitre X : l'Union Postale Universelle (UPU)**

## **Section I : objectifs et fonctions de l'UPU**

§1: Les objectifs

§2: Les fonctions de l'UPU

## **Section II : Les organes de l'organisation**

§1 : Le Congrès

§2 : Le Conseil d'administration

§3 : Le Conseil consultatif des études postales

§4 : Le Bureau international

## **Cours 12 : 12 Décembre 2011**

### **Lectures recommandées.**

Manuel Diez De Velasco Vallejo, Chapitre XX : IV. Institutions spécialisées de coopération économique, financière et commerciale, Dans “Les organisations internationales”, Collection Droit international, Editions Economica, Paris, 1999, pp.388-395.

**NB** : Faire un travail de recherche sur l’avenir de la coopération Nord-Sud.

## **Chapitre XI : Les Institutions spécialisées de coopération économique, financière et commerciale.**

### **I- Fonds Monétaire International**

#### **Section I : Création et fonctionnement**

§1 : Création

§2 : Fonctionnement, Gouvernance et organisation

§3 : Objectifs

#### **Section II : Champ d’action du FMI**

§1 : Surveillance des économies

§2 : Assistance financière

§3 : Assistance technique



## **Le FMI en quelques chiffres**

- a) Nombre de pays membres : 187 pays
- b) Siège : Washington, D.C.
- c) Conseil d'administration : 24 administrateurs représentant des pays et groupes de pays
- d) Effectifs : environ 2.500, originaires de 160 pays
- e) Total des quotes-parts : 376 milliards de dollars EU (au 25 mai 2011)
- f) Complément de ressources promis ou engagé : 600 milliards de dollars EU
- g) Encours des prêts (au 25 mai 2011) : 280 milliards de dollars EU, dont 215 milliards non tirés (voir tableau)
- h) Principaux emprunteurs (montants convenus au 25 mai 2011) : Grèce, Portugal, Irlande.

## **II- La Banque Mondiale.**

A- Histoire

B- Rôles

C- Fonctionnement

D- Présidence

E- L'influence des USA

F- Les critiques

## **III- L'OMC**

A- Histoire

B- Champ d'application

C- Fonctionnement

D- Sommets

E- Accords

F- Critiques à l'encontre de l'OMC

G- Conflits

H- Procédure de règlement des conflits

I- Membres et observateurs

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

## PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.9 Entente d'évaluation

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.